

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Par arrêté n°2019-120, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement écrit, de permettre le changement de destination au profit de bureaux, d'équipements d'intérêt collectif (de type salle polyvalente), d'hébergement hôtelier dans le secteur de Valobre, de supprimer et modifier divers emplacements réservés, de créer un nouvel emplacement réservé destiné à un programme de mixité sociale Boulevard Saint-Roch, de modifier un linéaire de diversité commerciale, de créer un nouvel Espace Boisé Classé (EBC) dans le secteur de la Tasque, de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le secteur de l'Allée du Moulin Vieux, de corriger l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de l'Entrée de ville Est. A cet effet, Madame CHOPIN MORALES, ingénieur agronome œnologue, a été désignée commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme de l'hôtel de ville, du **3 juillet au 5 août 2019**, pendant 34 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service (de 13h30 à 17h). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. La date limite de réception des courriers est fixée au 2 août 2019, l'enregistrement de la mairie faisant foi. Pour les courriels, la date limite de réception est le 5 août 2019 à midi.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, impasse des écoles.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 83 67 57 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au 34 place du 8 mai 1945, au 1^{er} étage, à proximité de la salle du conseil les :

- Mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h,
- Vendredi 26 juillet 2019 de 15h à 18h,
- Lundi 5 août 2019 de 14h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU

Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

